

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 151 (2006)
Heft: 5

Vorwort: La Commission de gestion du National examine le système d'instruction de l'Armée XXI
Autor: Veillon, Pierre-François

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SOMMAIRE

Mai 2006

	Pages
Editorial	
■ La Commission de gestion du National examine l'instruction de l'Armée XXI	3
Garde suisse pontificale	
■ 1506-2006: les cinq cents de la Garde	5
Naters, principal «réservoir» de la Garde	13
Impressions et expériences d'un nouveau garde	15
Instruction	
■ Formation des futurs officiers généraux	21
Service sanitaire	
■ Formation à la médecine de catastrophe	23
Armée et technologie	
■ XX ^e siècle: l'armée de milice en Suisse et la technologie (2)	25
Police	
■ Les suicides dans la police	30
Situation politico-militaire	
■ Après le 11.9.2001, les thèses de Samuel Huntington	34
■ Impasse au Kosovo (2)	41
Terrorisme	
■ Comment les terroristes communiquent...	44
Irak	
■ Quel ennemi pour les Américains en Irak?	46
Armement	
■ Sur la piste des snipers!	49
Nouvelles brèves	51
Revue des revues	52
SSO: Comité	I-II
RMS-Défense Vaud	III-VI
SOVR	VII-IX

La Commission de gestion du National examine le système d'instruction de l'Armée XXI

La Commission de gestion du Conseil national mène actuellement une investigation relative à l'instruction militaire dans l'Armée XXI. Elle n'a pas encore terminé son travail, mais a dressé un premier constat dans son rapport 2005 qui mérite qu'on s'y arrête un peu. Tout ne va pas pour le mieux¹.

Les commissaires chargés du DDPS ont visité deux écoles de recrues et mené des entretiens avec tous les intervenants, de la recrue au commandant d'école, des sous-officiers et officiers de milice aux militaires de carrière, ou encore avec les militaires contractuels.

Le nouveau système d'instruction mis en place avec Armée XXI marque un changement profond de l'organisation des écoles de recrue et de la formation des cadres et milices. Contrairement au principe qui prévalait auparavant, selon lequel «la milice forme la milice», l'instruction de base est largement professionnalisée au niveau de l'école de recrues. Sans aller dans les détails, il faut préciser que les militaires de carrière sont, non seulement responsables de l'instruction des recrues mais aussi de la conduite de la troupe pendant les 13 premières semaines. Ce n'est que dès la 14^e semaine (*la dislocation ou l'instruction en for-*

mation – IFO – selon la nouvelle terminologie) que les sous-officiers et officiers de milice entrent en scène, après leur propre formation, et prennent la troupe en main.

Deuxième volet, la formation des cadres de milice est entièrement réformée: elle est beaucoup plus courte qu'auparavant. Les recrues sélectionnées pour devenir cadres quittent l'école de recrues à la fin de la 7^e semaine. Ils suivent un tronc commun de 10 semaines avant de rejoindre l'école de sous-officiers (4 semaines) ou l'école d'officiers (24 semaines pour un chef de section). Les commandants de compagnie sont des chefs de section proposés pour avancement. Durant deux ans, ils font partie d'un *pool* dans lequel ils effectuent leur formation.

Les commissaires constatent que la qualité de l'instruction des recrues est bonne. Mais ils constatent également plusieurs

¹ Ce texte a paru dans *Le Pays vaudois, mensuel d'information de l'Union démocratique du centre*, du 23 mars 2006. Nous le reprenons avec l'aimable autorisation de son rédacteur en chef.

points très critiques qui ne semblent pas pouvoir être assimilés à des «défauts de jeunesse».

Les conditions de travail des militaires de carrière sont extrêmement difficiles. Ces personnes sont surchargées, très impliqués dans les écoles de recrues, pour l'instruction, la conduite, l'organisation, la sélection, etc., ceci pour trois écoles de recrues chaque année. Les périodes de repos sont réduites avec des conséquences pénibles sur le plan familial et social. La démotivation est forte. L'absentéisme pour surmenage paraît prendre des proportions importantes et certains cadres évoquent ouvertement la possibilité de démissionner.

La réduction de la durée de formation des cadres de milice a pour conséquence qu'ils manquent d'un bagage militaire suffisant et d'expérience pratique de la conduite des troupes. C'est particulièrement vrai des officiers de milice qui souffrent d'un réel déficit.

Le statut des militaires contractuels laisse songeur, en particulier le manque de perspectives professionnelles au sein de l'armée. Si le Département entend continuer à faire appel à ce type de collaborateurs, il est urgent de revoir leur statut ainsi que leurs prérogatives.

Enfin, il y a la pression budgétaire qui a une influence directe sur les problèmes évoqués.

Pour être efficace, le nouveau système d'instruction nécessite des ressources humaines complémentaires et des moyens financiers suffisants. S'agira-t-il alors de revoir la répartition budgétaire entre dépenses de personnel et dépenses d'armement?

Pour l'heure, la situation n'est pas satisfaisante. La Commission de gestion va poursuivre ses investigations et s'entretenir, bien naturellement, avec les responsables du Département avant de donner ses conclusions.

**Conseiller national
Pierre-François Veillon,
Membre de la Commission de
gestion du Conseil national**